



**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
DU PAYS LAURAGAIS
2021-2026**

ETABLI ENTRE

L'ÉTAT, Préfectures de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn, représenté par M. Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de Haute-Garonne

ET

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, représenté par M. Gilbert HEBRARD, Président

La Communauté de communes Terres du Lauragais, représentée par M. Christian PORTET, Président

La Communauté de communes Lauragais, Revel, Sorézois représentée par M. Laurent HOURQUET, Président

Ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

Table des matières

Table des matières	3
1. Objet du contrat	4
2. Périmètre du contrat	6
3. Etat des lieux sur le périmètre du contrat	7
4. Les orientations stratégiques	14
5. Objectifs opérationnels	15
Axe 1 : Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires	15
Axe 2 : Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique ..	19
Axe 3 : Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire	22
Axe transversal : Accompagner le territoire et les EPCI, optimiser le portage des actions collectives	24
6. La gouvernance	26
6.1 Un comité partenarial en charge du pilotage et du suivi du CRTE est mis en place	26
6.2 Comité technique territorial	27
7. L'engagement du territoire signataire	28
8. L'engagement des partenaires	29
9. Suivi et évaluation	30
10. Durée du contrat	31
11. Modification du contrat	32
12. ANNEXES	34
Annexe 1 : Fiches mesures à venir	34
Annexe 2 : Maquette financière 2021 à venir	34
Annexe 3 : Synthèse des enjeux	34
Annexe 4 : Grilles AFOM enjeux	35

1. Objet du contrat

Les alertes ont été nombreuses, les rapports successifs et univoques largement diffusés, les sommets nationaux et internationaux – scientifiques, associatifs, institutionnels – régulièrement organisés. Toutes les conclusions sont unanimes : les activités humaines provoquent, à l'échelle mondiale et de manière actuellement inéluctable, un réchauffement rapide et généralisé de la planète. Le dernier rapport du GIEC confirme l'accélération des processus à l'œuvre.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) se veut le reflet d'une relation de travail renouvelée, sur la base d'un projet de territoire et d'un dialogue entre l'État et les collectivités. Ce CRTE porte des actions qui visent à atteindre des objectifs locaux, contributeurs d'enjeux nationaux, européens et internationaux, sur les défis majeurs relatifs à la décarbonation de la production d'énergie en 2050, au développement d'une nouvelle économie (circulaire, décarbonée, résiliente, solidaire), à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (eau, sol, infrastructures agroécologiques, minéraux rares...).

Par circulaire du 20 novembre 2020, l'État a lancé la mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) participant à accompagner les projets de territoires.

Sur la base d'un dialogue entre les signataires, le CRTE vise 3 objectifs :

- Accompagner durablement le territoire vers un modèle de développement neutre en carbone et imprimer durablement les projets de territoire dans la transition écologique
- Inscrire la relance de l'activité suite à la crise sanitaire dans cette double logique de résilience (protéger et consolider l'existant à la crise) et de transition (préparer les mutations nécessaires des systèmes)
- Simplifier la contractualisation par ce vecteur unique et intégrateur, et ainsi affirmer la cohérence de l'action et de l'appui territorial de l'État.

Le CRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique, avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité des territoires

- Dans le temps long forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et population.

Le CRTE du Pays Lauragais croise les priorités de l'État. Il s'appuie sur les objectifs du projet du territoire du P.E.T.R. du Pays Lauragais incluant la stratégie LEADER et PCAET, ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation : SCoT du P.E.T.R. du Pays Lauragais, Petites villes de demain, Action Cœur de Ville, bourg-centres, Contrat Territorial Occitanie. Le P.E.T.R. du Pays Lauragais sera à horizon 2022, couvert par un nouveau CTO, un GAL Leader et deux CRTE.

Ce contrat « intégrateur » a vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière sera portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE est un outil souple et évolutif. Il constituera le cadre de travail entre le territoire, et les services déconcentrés de l'État et ses opérateurs, ainsi que la Région et les Départements, s'ils souhaitent s'y associer.

2. Périmètre du contrat

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais est un territoire de 167 communes regroupées en 4 communautés de communes.

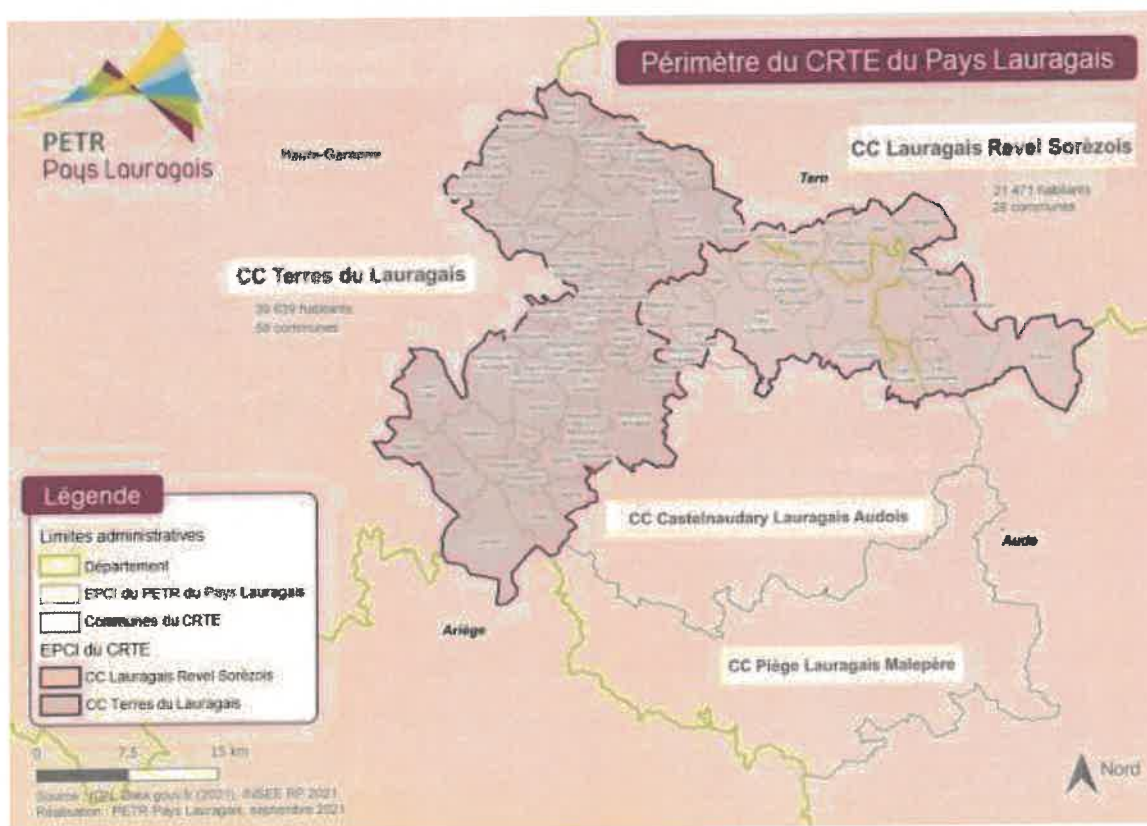
Situé entre la métropole toulousaine et les agglomérations de Carcassonne, Castres et Pamiers, il est à cheval sur 3 Départements (Aude, Haute-Garonne, Tarn).

Le PETR compte aujourd'hui 107 377 habitants (population totale estimée au 1^{er} janvier 2021-INSEE 2018) et s'étend sur 1 927 km².

Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée, le Pays Lauragais a les caractéristiques d'un territoire périurbain à dominante rurale.

Le présent contrat porte sur une partie du territoire du Pays Lauragais seulement, regroupant les Communautés de communes Lauragais Revel Sorèzois et Terres du Lauragais, soit 86 communes dont 71 haut-garonnaises, 14 tarnaises et 1 audoise et plus de 60 000 habitants.

Les deux autres Communautés de communes membres du PETR relèvent d'un autre contrat de relance et de transition écologique.



3. Etat des lieux sur le périmètre du contrat

Un territoire attractif au cadre de vie recherché

Le territoire du CRTE du Pays Lauragais, situé à proximité de la Métropole toulousaine bénéficie de son influence. Ainsi, entre 2013 et 2018, on observe un taux de croissance annuel moyen de la population de 1.07%.

Un territoire plutôt rural et des centralités à renforcer

Le Lauragais est un territoire qui garde des caractéristiques rurales, du fait notamment de sa forte vocation agricole. Sa densité de peuplement, de 52 habitants / km² est inférieure à celle de la région Occitanie (80 hab/km²). Il n'en reste pas moins que le Lauragais se compose d'une mosaïque de territoires : urbains, périurbains, et ruraux.

Le SCOT a posé les bases d'un modèle de développement axé sur des bassins de vie fonctionnels articulés autour de polarités : Villefranche de Lauragais, Revel et Nailloux pour les pôles d'équilibre, Sorèze, Lanta et Caraman pour les pôles de proximité, et Calmont, Saint-Léon, Gardouch, Villeneuve, Avignonet Lauragais, Saint Félix Lauragais, Préserville, Sainte Foy d'Aigrefeuille, Bourg Saint Bernard et Auriac sur Vendinelle pour les pôles de proximité secondaire.

Ces communes jouent un rôle de centralité vis à vis de leur environnement économique et social en offrant des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, touristiques, de loisirs...

Pour leur développement économique, elles doivent également avoir la capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises notamment en termes de qualité des infrastructures d'accueil et de réduction de l'empreinte carbone y compris l'empreinte foncière.

Du fait de la proximité de Toulouse, le Lauragais est soumis à une pression foncière importante dont l'étalement urbain constitue une menace forte à la vitalité des centres-bourg et de l'augmentation des coûts de fonctionnement des collectivités.

Environ 800 ha ont été artificialisés sur le territoire du CRTE entre 2010 et 2020 (Source : Observatoire national de l'artificialisation via Pict'Occitanie).

Entre 2013 et 2018, environ 9 logements ont été créés par hectare artificialisés, soit 315 hectares consommés pour la création d'environ 2 200 logements. Chaque nouveau logement a artificialisé un peu plus de 1 000m².

Dans ce contexte, le maintien de la vitalité des centres-bourg est un enjeu majeur pour le territoire.

Cette ambition déjà affichée dans le SCoT et le programme LEADER se confirme dans l'adhésion de plusieurs communes aux programmes nationaux Action Cœur de Ville (Revel) et Petites Villes de Demain (Caraman et Villefranche-de-Lauragais). Ces programmes ont permis de structurer les projets communaux en matière d'amélioration de l'habitat, de réduction de la vacance dans les centres ville et centres bourg, de réhabilitation de friches urbaines notamment commerciales et plus globalement d'aménagement concerté de l'espace, le tout dans un souci de transition écologique et de préservation du foncier agricole et naturel.

Des besoins croissants en équipements et services

La croissance démographique et notamment l'accueil privilégié de familles avec enfants renforcent les besoins en équipements.

Les évolutions de vieillissement de la population font apparaître des besoins spécifiques en matière d'établissements de santé, de commerces et services de proximité et de mobilité et d'une production de logements adaptés.

Dans ces domaines, les communes « pôles » ont un rôle important à jouer dans le maillage territorial et leur centralité notamment dans les cœurs de bourg doit être renforcée et accompagnée.

Une mobilité à repenser

Le P.E.T.R. du Pays Lauragais a mené un diagnostic prospectif et concerté des mobilités durant l'année 2021. Cette étude a fait ressortir les principaux éléments suivants :

- Le sillon Lauragais, avec une forte densité urbaine et un faible dénivelé, qui centralise les offres : canal du Midi, voie ferrée, A61.
 - o Concernant l'autoroute, deux échangeurs autoroutiers existent sur le territoire du CRTE : Nailloux et Villefranche-de-Lauragais. Le projet d'autoroute Toulouse-Castres va également desservir le territoire dans les prochaines années. Ce projet aura un impact foncier important, mais représente également une opportunité en matière de déplacements, et de développement économique et d'emplois notamment pour Revel et les communes limitrophes.

- 3 communes bénéficient de la ligne TER reliant Toulouse à Carcassonne selon un cadencement différencié : Avignonet-Lauragais, Villefranche-de-Lauragais et Villenouvelle.
- L'état des lieux montre que l'offre de transports en commun n'est pas suffisamment adaptée aux besoins des populations (horaires, fréquence, territoire desservi, modalités de réservation...) et notamment sur les axes transversaux du territoire, ceux reliant les principales polarités entres-elles ou permettant de relier un point multimodal.
- Très peu d'alternative à la voiture pour les déplacements internes au territoire (un TAD existant sur une partie du territoire mais non adapté)
- La marche à pied : mode de déplacement pertinent car permet de traverser les communes en moins de 15 min
- La solidarité est fortement développée (covoiturage familial et amical, courses) sur l'ensemble du territoire à défaut d'alternatives
- Des initiatives locales déjà existantes, encore insuffisantes :
 - Autour de la mobilité douce : pistes cyclables, aménagements piéton, aménagements qualitatifs et sécurisés en cœur de bourg... les pistes sécurisées restent peu nombreuses et un maillage complet du territoire à créer de même que les services associés (stationnement, bornes de recharges pour VAE, etc.)
 - Des offres de transport se sont mises en place, comme la navette de Nailloux
 - Des tiers lieux existants ou en émergence
- Concernant les flux domicile-travail (sur l'ensemble du PETR) :
 - Flux internes au territoire : 46% dont 26% internes aux communes
 - Flux sortants : 54% dont les 3/4 vers Toulouse Métropole et le SICOVAL, le reste entre Carcassonne et Castres-Mazamet

La contribution du Lauragais à la croissance régionale

Le SCoT affiche un objectif de maintenir un ratio de 3.5 habitants pour un emploi sur l'ensemble du territoire du PETR. Ce ratio est atteint en 2018¹ notamment grâce à la solidarité entre les EPCI du territoire, et le principe de polarisation de l'accueil de la population et des emplois fixé dans le SCoT.

1 (source : INSEE RP 2018)

Ainsi, la communauté de communes Terres du Lauragais compte 4 habitants pour un emploi, et la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois compte 3 habitants pour un emploi.

En analysant plutôt le ratio actifs / emploi, la communauté de communes Terres du Lauragais, avec 9 200 emplois pour 20 000 actifs, affiche un ratio de 2.1 actifs / emplois.

La communauté de communes Lauragais Revel Sorézois affiche quant à elle un ratio de 0.8 actifs / emploi, avec 9 000 emplois pour 7 100 actifs².

Le tissu économique se compose essentiellement d'un réseau de très petites entreprises : 80 % des établissements ont moins de 10 salariés.

Le secteur agricole est le 2^{ème} secteur économique du territoire. Même si le nombre d'actifs agricoles est en recul, la filière agro-alimentaire qui regroupe agriculture et industrie agro-alimentaire demeure une vitrine identitaire pour le Lauragais.

Le territoire est spécialisé historiquement dans la production de grandes cultures qui caractérisent une grande partie des paysages du Lauragais.

Il existe dans ce domaine un enjeu fort de préservation du rôle nourricier pour répondre aux besoins locaux et aux enjeux dans l'objectif de réduire l'impact environnemental.

Le territoire compte également 2 OZE « Occitanie Zones Economiques » d'importance (anciennement ZIR et PRAE) : La Pomme à Revel et Borde blanche à Villefranche-de-Lauragais.

On constate des inégalités territoriales en matière d'accès au haut débit. Le très haut débit couvre une partie du territoire, essentiellement les pôles majeurs. L'équipement en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) est actuellement absent du territoire mais en cours de déploiement. Certaines zones du territoire (le bassin de Revel) ont des débits très faibles.

Le territoire du Pays Lauragais dispose d'un patrimoine touristique attractif à l'image du canal du Midi et de son système d'alimentation (UNESCO). Il constitue avec ses sources un atout historique, paysager, culturel et patrimonial majeur, véritable fer de lance et colonne vertébrale du patrimoine touristique du Lauragais, en complémentarité avec le site du seuil de Naurouze à proximité d'Avignonet Lauragais.

Les paysages et le cadre naturel du Lauragais sont également un atout de développement touristique. Une diversité d'activités de pleine nature sont en cours

² (Source : INSEE RP 2018, via PictOccitanie)

de valorisation : les randonnées à pied, à cheval, à vélo ou en VTT, grâce à des itinéraires balisés et labellisés ; la baignade dans les bassins de Saint-Ferréol, la Thésauque et de l'Orme blanc, la pêche dans les plans d'eau et ruisseaux, la descente de l'Hers vif en canoë, etc. ; les loisirs aériens pour découvrir les paysages vus du ciel, en avion, parapente ou montgolfière avec l'aérodrome de la Montagne noire à développer notamment. Cette offre est en cours de structuration, de développement et de valorisation pour répondre à la demande toujours croissante de nature de la part des touristes.

La présence de forêts préservées notamment dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Haute-Languedoc est également un atout important pour le territoire.

De plus, le dynamisme culturel attire au-delà des limites du territoire pour des événements festifs tels que le Festival des lumières à Sorèze, le Festival Déodat de Séverac, le festival Convivencia sur le canal du Midi ou encore la Fête de la Cocagne à Saint-Félix Lauragais mettant en avant le passé historique du territoire et la culture du pastel, la Fête du pré de la fadaise au Bourg-Saint-Bernard, etc.

Un engagement du territoire dans la transition énergétique

Sur le territoire du CRTE du Pays Lauragais, un certain nombre de projets s'attachent non seulement à convaincre de la nécessaire prise en compte de la maîtrise de l'énergie et de la réduction des émissions de GES, mais aussi à développer la part des énergies durables in situ.

Ainsi, quatre parcs éoliens ont été développés sur le Pays Lauragais sur Arfons, Avignonet-Lauragais, Montégut-Lauragais/Roumens/ Saint-Félix-Lauragais et Aignes/ Calmont/ Gibel.

De plus, le territoire est situé dans une zone favorable au développement de la production d'énergie solaire. Le SCoT pose un principe de priorisation des sites d'installation de panneaux photovoltaïques, avec en espaces prioritaires les espaces « hors sols » (toiture notamment), puis les espaces déjà artificialisés (parkings, friches, anciennes carrières, etc.). Le développement de parcs photovoltaïques dans l'espace agricole n'est possible que sur des terres ayant une faible valeur agronomique, tout en assurant la pérennité de l'activité agricole. Le périmètre protégé du canal du Midi constitue également une zone où le développement d'équipements d'énergies renouvelable est soumis à certaines contraintes. Suivant ce principe, plusieurs parcs photovoltaïques sont ainsi implantés sur les communes du Lauragais.

D'autres sources d'énergie durable sont mobilisables, comme l'aérothermie et la géothermie, ou encore la biomasse constituée par les ressources forestières et agricoles du territoire. La filière bois-énergie avec des ressources localisées intra-

muros (versant sud de la Montagne Noire) ou à proximité (Montagne Noire, Haute-Vallée de l'Aude...) pourrait répondre en partie aux besoins énergétiques.

Depuis 2016, une usine de méthanisation est installée sur le territoire, à Bélesta-Lauragais. Cela permet de traiter 11 000 tonnes de déchets organiques et de produire de l'énergie électrique (l'équivalent de la consommation de 950 foyers/an) et de l'énergie thermique (l'équivalent de la consommation de 587 foyers/an).

D'autres projets sont en cours de développement sur le territoire.

Plusieurs démarches d'ensemble ont été mises en place à l'échelle du PETR pour assurer une transition écologie et énergétique :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial adopté en février 2020 à l'échelle du PETR et de ses 4 EPCI permet une cohérence et un déploiement d'actions opérationnelles en faveur de l'atténuation et de l'adaptation du territoire un changement climatique.
- Une démarche de Charte de développement des énergies renouvelables, visant au développement des énergies renouvelables de manière concertée et acceptée par l'ensemble des acteurs, est en cours de construction par la communauté de communes Piège Lauragais Malepère (territoire PETR – CRTE audois). Un élargissement de cette démarche est en réflexion et permettra d'alimenter le SCOT.

Plusieurs actions du PCAET peuvent être mises en avant en lien avec les objectifs du CRTE, comme l'optimisation de la collecte et de la valorisation déchets, qui fait l'objet d'une fiche action du PCAET. Dans le détail, cette fiche action prévoit notamment la poursuite des politiques exemplaires en matière de gestion des déchets, ou encore mener des démarches « zéro déchet – zéro gaspillage » (promotion du compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, réduire les déchets verts par la mise à disposition de broyeur, etc.).

On note également le développement d'une agriculture plus vertueuse. L'agriculture est une composante centrale du territoire. Elle est aussi aux carrefours des enjeux liés au changement climatique. Il s'agit donc à la fois de préserver une agriculture locale, adaptée au changement climatique et de lui offrir des débouchés, pour une alimentation saine locale et à faible impact environnemental. Le PCAET prévoit ainsi plusieurs actions phares dans ce domaine :

- Accompagner les agriculteurs dans leur projet de développement des énergies renouvelables
- Accompagner le développement de la filière en proposant l'injection de biogaz dans le réseau de transport
- Structurer un réseau de producteurs locaux pour la restauration collective
- Accompagner les agriculteurs dans la création d'outils collectifs

Atouts et opportunités

- Un positionnement stratégique au sein de la Région
- Un dynamisme démographique
- Une attractivité touristique basée sur des sites remarquables, porteuse de développement territorial
- Des initiatives locales qui dynamisent le tissu économique
- Un cadre de vie attrayant
- Une identité culturelle forte qui participe à l'animation du territoire
- Une agriculture structurante
- La présence d'axes de transport majeurs
- Des ressources naturelles valorisées et à valoriser : vent, soleil, bois, eau dans une démarche de développement durable
- Une organisation territoriale qui s'appuie sur des centralités fortes à maintenir
- Une attractivité renforcée des territoires périurbains et ruraux à la suite de la crise du Covid

Faiblesses et menaces

- Une relative stabilité de l'emploi
- Une dépendance à l'agglomération toulousaine en termes d'emplois pour une partie du territoire
- Un contexte national de difficultés dans les territoires ruraux
- Des espaces naturels à valoriser et à préserver de la pression urbaine
- La problématique de l'accessibilité à Toulouse facteur de différenciation territoriale
- Une prédominance de la voiture dans les déplacements
- Une mobilité à améliorer et à développer
 - Un tourisme de passage à fidéliser
- Des territoires très divers : urbains, périurbains, ruraux et agricoles
- Un étalement urbain conséquent
- Un parc de logements peu adapté
- Un vieillissement de la population marqué
- Un risque perte de vitalité des centres urbains
- La perte des haies et la biodiversité en général dans les territoires agricoles à dominante céréalière

4. Les orientations stratégiques

Sur la base du projet de territoire adopté à l'unanimité le 7 décembre 2015, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant sur la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes :

- **Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires**
- **Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique**
- **Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire**
- **Accompagner le territoire et les EPCI, optimiser le portage des actions collectives**

La transition énergétique est à la fois une orientation à part entière et une orientation transversale. Des actions en matière de sobriété foncière, préservation des ressources et de la biodiversité, optimisation des déplacements, etc. se retrouvent dans chacune des autres orientations.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives jointes en annexe.

En cas d'évolution du contenu du projet de territoire, le contenu des orientations stratégiques et des actions qui en découle évoluera également. Ces évolutions seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

5. Objectifs opérationnels

Les orientations stratégiques du projet de territoire sont redéclinées en enjeux et objectifs opérationnels.

Axe 1 : Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires

Cet axe s'inscrit dans l'objectif de court terme du CRTE de relancer l'économie des territoires à la suite de la crise sanitaire, dans une optique de pérennisation des emplois du territoire, tout en valorisant les ressources locales.

Les éléments clés :

- Le canal du Midi et ses sources, classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- Des lacs et plans d'eau qui maillent le territoire
- Un territoire majoritairement agricole, dont 8% en agriculture biologique
- Des ZAE dynamiques et pourvoyeuses d'emplois
- Une identité forte

Soutenir et développer la filière touristique

- Développer l'offre de produits touristiques et promouvoir le tourisme en Pays Lauragais
 - Elaborer, qualifier et promouvoir de nouveaux produits touristiques à l'échelon du P.E.T.R. du Pays Lauragais, coconstruits avec les acteurs touristiques et culturels du territoire
 - Valorisation de produits locaux
 - Aménagement d'espaces de médiation touristique à l'échelon intercommunal (OTI, PIT, BIT) prioritairement au sein de bâtiments existants ;
 - Développement des outils de médiation numérique sur le territoire, notamment dans le cadre des Schémas d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) : accueil dans et hors les murs de l'OTI, physiques et numériques :
 - Aide au développement d'outils numériques dans les OTI : installation de bornes numériques, développement d'applications numériques.

- Professionnalisation des prestataires touristiques dans le numérique ;
- Développer un tourisme et des activités de pleine nature éco responsables quatre saisons
 - Développement d'une offre touristique s'appuyant sur les ressources locales
 - Création d'animations/festivals
- Renforcer la visibilité du territoire afin d'assurer une meilleure promotion de l'offre touristique en Lauragais, en lien avec les outils existants.
- Valoriser et dynamiser le canal du Midi, ses sources et ses abords
 - Étudier l'opportunité et la faisabilité de création de haltes fluviales en prenant en compte la cohérence à l'échelle de l'ouvrage.
 - S'appuyer sur la politique Grands Sites de la Région Occitanie avec le Grand Site « Revel, Sorèze, Saint-Ferréol, aux sources du Canal du Midi »
 - Étudier l'intérêt de lancer un grand site de France autour du bassin de St Ferréol
- Soutenir et développer un maillage de mobilité douce sur le territoire (voies vertes et sentiers de randonnée, liaisons et plans d'eaux)
 - Réorganiser, valoriser, qualifier l'offre existante en matière de sentiers de randonnées dans le cadre d'un schéma intercommunal ou d'échelle Pays des itinéraires de randonnées
 - Développement de nouveaux itinéraires et/ou boucles de randonnées stratégiques, à l'échelle intercommunale et / ou Pays Lauragais
 - Aménagement et équipements des plans d'eau majeurs du territoire et des haltes nautiques, aires de baignade et de parcours sur eaux vives, parcours de pêche accessible
 - Création d'autres équipements et aménagements liés au développement des activités de pleine nature
- Favoriser la mise en réseau des acteurs touristiques du territoire, notamment dans le cadre d'animations/rencontres annuelles (Eductour, Bourse d'échange)
- Améliorer et qualifier l'offre d'hébergements existants et développer de nouveaux produits adaptés à l'itinérance douce (pédestre, équestre, cycliste, fluviale)
 - Aménagement de gîtes d'étapes, gîtes de séjours, gîtes équestres, structures dédiées au tourisme social (Vacances Familiales Populaires, Village Vacances, Maison Familiale de Vacances)

- Amélioration qualitative du parc locatif existant s'inscrivant dans une démarche de tourisme durable : modernisation des équipements, travaux d'amélioration énergétique, habitat léger de loisirs

Dynamiser l'économie et faciliter les créations d'emplois

- Maintenir et développer l'emploi local, favoriser le lien entre l'offre et la demande d'emploi
- Soutenir la diversification de l'emploi local et l'innovation (agricole, artisanal, commerce, santé, industriel et numérique)
- Structurer un réseau de producteurs pour la restauration collective
- Favoriser l'implantation de structures de distribution en circuits courts
- Implanter des unités de transformation
- Soutenir les démarches collectives visant la relocalisation de l'alimentation, la sensibilisation à une alimentation saine et aux modes de consommation responsable, la création de filières locales multisectorielles de type PAT par exemple ;
- Favoriser le développement de l'Economie Sociale et Solidaire
- Développer l'économie circulaire
 - Animer un réseau d'entreprises afin de diffuser les pratiques environnementales et favoriser les mutualisations
- Attirer, prévoir et accompagner l'implantation de nouvelles entreprises créatrices d'emploi
 - Création de pépinières d'entreprises
- Aménager durablement les parcs d'activités : fiches pratiques pour favoriser une installation qualitative des entreprises, développement des modes doux, rénovation éclairage public, etc.
- Création ou aménagement de « Bistrots de Pays »
- Accompagner et pérenniser l'artisanat sur le territoire
 - Création ou développement d'activités économiques assurant la mise en valeur du canal du Midi (petites boutiques et commerces à proximité des écluses) ;
 - Création ou développement des petites entreprises artisanales dans le domaine de l'artisanat identitaire et l'artisanat d'art : ébénisterie et meubles d'arts, cuir, cuivre, verre, tapisserie d'ameublement, poterie, pastel ;
 - Création de pépinières artisanales

Accompagner l'agriculture en Lauragais

- Déployer une agriculture plus vertueuse et la promouvoir

- Favoriser une agriculture économe en eau
- Encourager les initiatives en faveur de l'agroécologie, agroforesterie, filières de proximité,
- Appuyer les réflexions et études visant au développement de la bio masse, méthanisation, etc.
- Accompagner les agriculteurs dans l'agriculture à faible impact environnemental
- Valoriser l'agriculture de conservation des sols
- Conforter le rôle et la place de l'agriculture sur le territoire et lui donner une visibilité à long terme,
- Favoriser l'installation et le maintien d'agriculteurs sur le territoire, soutenir les projets collectifs
- Valoriser les productions agricoles et l'équilibre économique des exploitations
- Préserver les filières existantes et accompagner la structuration de nouvelles filières
 - Création ou modernisation d'équipement de transformation ou de commercialisation de produits agricoles dans une démarche éco responsable
 - Développement de nouvelles filières (chanvre, graines de chia, etc.)
 - Aides à la structuration (mise en réseau des acteurs, étude de positionnement, communication, formations-actions) de filières locales telles que : épeautre, blé dur ;
- Actions de sensibilisation à une alimentation saine, au goût et à la consommation responsable auprès du grand public, notamment le public scolaire ou défavorisé ;
- Relocaliser l'alimentation, favoriser la transformation et les circuits courts de proximité
 - Accompagner les Projets Alimentaires de Territoire
 - Accompagner les projets de restauration collective hors domicile
 - Accompagner le développement de nouveaux systèmes de commercialisation (magasins de producteurs, épiceries itinérantes, etc.)
- Mise en place et accompagnement de la démarche des « apéros de pays » du Pays Lauragais porté par le Conseil de Développement.

Axe 2 : Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

Cet axe s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de transition énergétique et écologique, en agissant à la fois sur le développement d'énergie renouvelables et sur la réduction de la consommation d'énergie, notamment en matière de mobilités.

Les liaisons transversales sont quant à elles à développer afin de se connecter au réseau ferroviaire du sillon lauragais, mais également dans l'objectif de relier entre eux les principaux pôles du territoire du PETR, et notamment Villefranche de Lauragais, Revel et Castelnaudary.

Les éléments clés :

- Consommation d'énergie par habitant : 18.6 MWh
- Emissions de GES par habitant : 3.1teqCO2
- Production EnR : 267 451 MWh
- Part des déplacements en transport en commun dans les déplacements domicile-travail : 3.6%
- Part des déplacements à vélo dans les déplacements domicile-travail : 1%
- Part des cours d'eau en bon état écologique : 15%

Faire du Lauragais un territoire énergétiquement neutre en 2030 puis à énergie positive en 2050

- Animer et mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelon du PETR du Pays Lauragais en partenariat avec ses 4 communautés de communes
 - Soutenir les démarches de sensibilisation, mise en réseau, transfert de connaissances et de savoir-faire, conseils, dans le domaine de la transition énergétique et plus largement, de l'économie circulaire.
 - Soutenir les actions de promotion de comportement éco responsable (ex : label éco défis)
- Mettre en place et poursuivre des politiques exemplaires de gestion des déchets
 - Soutenir le développement de filières d'activité de proximité s'inscrivant dans une logique de croissance verte et d'économie circulaire
 - Accompagner à la réutilisation (recyclerie, ressourcerie...)
 - Poursuivre les optimisations de collectes et de valorisation des déchets

- Mener des démarches zéro déchets /zéro gaspillage
- Structuration de filières de création de composteurs
- Développer la production d'ENR, via des projets maîtrisés, acceptés et adaptés et les économies d'énergie
 - Accompagner les citoyens dans la création de projet d'énergie citoyenne
 - Etudier l'opportunité de développer une charte de développement des énergies renouvelables sur chaque EPCI
 - Prioriser le développement des énergies renouvelables sur des zones déjà artificialisées (toitures, etc.)
 - Etudier les potentiels de méthanisation
 - Accompagner les projets /expérimentations en matière d'énergies renouvelables : valorisation biomasse, solaire, réseau de chaleur, projet station bioGNV, bois géothermie, méthanisation, photovoltaïque, éolien...
 - Réaliser et diffuser un cadastre solaire
 - Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments publics
 - Accompagner le développement de réseaux de chaleur au bois
- Massifier les politiques de rénovation énergétique à destination des habitants et collectivités
 - Développer un programme d'action en lien avec les porteurs de Guichet Unique de la Rénovation Energétique
 - Accompagner les acteurs locaux à l'amélioration du bâti public : mise en place de conseils en énergie partagée, diagnostics énergétiques groupés, etc.
 - Améliorer l'efficacité énergétique des logements (neufs ou rénovation) : formation des artisans, travail avec l'espace info énergie, aménagement d'éco quartiers, etc.

Impulser une « démarche mobilité », renforcer les circulations douces et la multimodalité, compléter la mise en accessibilité du territoire

- Elaborer une stratégie/approche globale de développement des mobilités sur la base du diagnostic mobilité porté par le PETR du Pays Lauragais
- Développer les moyens de mobilités répondant aux besoins de la population de chaque territoire
 - Développer les liaisons douces

- Accompagner la mise en place de services autour des mobilités douces (loueurs, réparateurs et vélo, label « accueil vélo », sites multimodaux)
- Encourager une mobilité alternative et durable (modes actifs, tiers lieux...), la multimodalité et l'usage des transports en commun, ...)
- Favoriser le développement de l'inter modalité et développer les liaisons transversales entre les principaux pôles du territoire et notamment Villefranche de Lauragais, Revel et Castelnaudary.
-
- Soutenir la non-mobilité
 - Développer et accompagner la mise en place d'espaces de télétravail, les tiers lieux et les mettre en réseau
- Favoriser l'employabilité par le développement de solutions de mobilités adaptées et raisonnées
- Limiter les déplacements domicile -travail
 - Soutenir la mise en place de solutions de mobilités alternatives, en partenariat avec les entreprises du territoire et les habitants.
 - Soutenir la mise en place des plans de déplacements entreprises ou inter-entreprises (mise en réseau, benchmark).
 - Favoriser le partage de véhicules
 - Favoriser les actions de sensibilisation de type écoconduite

Préserver les ressources et les espaces naturels et agricoles, ainsi que les paysages

- Préserver, valoriser et remettre en état les espaces naturels, les continuités écologiques et la biodiversité
 - Accompagner les aménagements en faveur du maintien, de la restauration ou de la création de continuités écologiques (sous-trames terrestres, cours d'eau, zones humides...).
 - Accompagner les actions de sensibilisation à la préservation de la Trame Verte et Bleue et la trame noire
 - Préserver les espaces de forêts existants
- Bien gérer et économiser les ressources naturelles tout en prévenant les risques et nuisances
- Promouvoir et organiser la récupération et le stockage/bon usage de l'eau.

Axe 3 : Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire

Cet axe vise à valoriser et préserver les ressources du territoire, afin d'atteindre un modèle de développement vertueux et respectueux de l'environnement, en assurant des services de proximité aux habitants, et la préservation du cadre de vie, facteur d'attractivité important.

Le développement urbain du territoire doit être réfléchi dans un rapport d'équilibre aux côtés de la métropole.

Les éléments clés :

- 800 ha artificialisés entre 2010 et 2020, soit environ 0.80% de la surface du territoire (CC TDL et CC LRS)
- 80% des surfaces artificialisées l'ont été pour le développement de l'habitat
- Part de la population à plus de 20 minutes d'un service de santé : 0.3%
- 94% du territoire est constitué d'espace naturel agricole et forestier en 2018 (source fichiers fonciers 2018, calculs DREAL)

Dynamiser les cœurs de ville et de village

- Aménager durablement le territoire (portage, animation et suivi du SCOT, accompagnement des communes)
- Redynamiser le commerce de proximité en limitant le développement de l'offre en périphérie
 - Soutenir la création ou le développement des très petites entreprises commerciales et artisanales créatrices d'emploi local
 - Soutien aux petits commerces de proximité dans le cadre de projets de revitalisation des centres bourg ;
- Aménager et requalifier les espaces publics des communes :
 - Requalification des entrées de villages et des espaces publics
 - Végétalisation des centres urbains
 - Restauration et valorisation du petit patrimoine bâti
 - Aménagements de qualité architecturale : places, placettes, murets, places de parking, fontaines, lavoirs, monuments commémoratifs...
 - Chemins piétonniers
 - Petits équipements publics : sanitaires publics, espaces de détente
 - Démolition de vieux bâtiments

- Densifier, requalifier et réhabiliter le centre bourg (articuler Action Cœur de Ville et Bourg Centre)
 - Soutenir les actions de requalification des centres bourgs (opérations façades, liaisons douces)
 - Requalifier les espaces publics dans le centre-bourg.
 - Soutenir les projets de démolition nécessaires à la requalification urbaine
 - Soutenir la rénovation ou création de logements
 - Soutenir le commerce de proximité
- Aménagements d'accessibilité aux bâtiments publics : ascenseurs, rampes d'accès, aménagements adaptés, ...
- Soutenir les projets d'habitat social portés par des communes et/ou communautés de communes (nouveaux programmes, réhabilitation...), soutenir les démarches de PLH.

- Maintenir et développer une offre de services adaptée à l'accueil de population
 - Création de points multi-services
 - Soutenir les projets en direction de l'enfance et la petite enfance : crèche d'intérêt intercommunal, maison des jeunes, réhabilitation d'écoles, ouverture de classes, cantines ...
 - Réalisation d'espaces multi-accueils ou multiservices de type « Maisons de Santé », maisons de services aux publics (MSAP), foyers d'accueils médicalisés,
 - Création, aménagement et réhabilitation d'établissement d'hébergement de personnes âgées, ou autres modes d'habiter innovants (habitat intergénérationnel, groupement d'habitants)
 - Création de services itinérants
 - Ateliers techniques intercommunaux

- Création d'espaces associatifs et /ou mutualisés
 - Favoriser les actions et la création ou réhabilitation des équipements intercommunaux à vocation sportive
 - Création de salle multisports, gymnases, création ou rénovation de piscines dans le cadre du développement de l'apprentissage de la nage, en complémentarité de l'offre des territoires voisins

Valoriser le patrimoine naturel et culturel comme facteur d'attractivité et de qualité de vie et maintenir la cohésion sociale sur le territoire

- Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie, facteurs de richesse et d'identité du Lauragais
- Rénovation du patrimoine bâti en lien avec le projet culturel de territoire
- Renforcer la transversalité tourisme/culture sur le territoire notamment à travers la possibilité de candidater au label Pays d'Art d'Histoire,
- Favoriser la découverte du patrimoine local par des modes de déplacements doux
- Structurer et développer l'offre culturelle du Pays Lauragais au service des publics
 - Elaborer, contractualiser et mettre en œuvre le projet culturel de territoire coconstruit avec les acteurs culturels du Lauragais
- Accompagner les dynamiques d'Education Artistique et Culturelles du territoire auprès du jeune public (EAC)
- Enrichir et structurer une offre culturelle à l'échelle du territoire
- Accompagner la création et l'aménagement d'équipements culturels
- Soutenir la médiation numérique de l'offre culturelle
- Organiser et soutenir l'organisation d'évènements et manifestations sportives, culturelles, environnementales.

Axe transversal : Accompagner le territoire et les EPCI, optimiser le portage des actions collectives

Les éléments clés :

- 4 EPCI regroupés au sein du P.E.T.R. du Pays Lauragais
- 5 communes qui appartiennent au PNR du Haut-Languedoc
- Portage du GAL des Terroirs du Lauragais
- Des conventions de partenariat avec des partenaires : syndicats d'énergies, CAUE, Conseils Départementaux de l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn, etc.
- Participation à l'InterSCoT du Grand Bassin Toulousain
- Participation au Coopération Inter-GAL
- Animation d'un Conseil de Développement à l'échelle du P.E.T.R.

Soutenir et développer une animation territoriale au niveau du P.E.T.R. du Pays Lauragais

- Développer des instances de concertation entre les agents du territoire et les animer

- Préparer et mettre en œuvre des actions de coopération
- Proposer une ingénierie de projet pour :
 - Aider à l'émergence de projets dans le cadre du GAL
 - Accompagner les porteurs de projets publics et privés dans le montage de leur dossier dont identification des cofinancements (ingénierie financière), et relations avec les financeurs
- Porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation territoriale
- Assurer le suivi des contractualisations avec la définition d'indicateurs listés en annexes (répartition, public/privé, par axes du projet de territoire, montants et pourcentages de co-financeurs...)
- Assurer une veille des appels à projets pour le P.E.T.R. et ses EPCI,
- Accompagner les EPCI dans leur réponse aux appels à projets dans le cadre des missions identifiées et spécifiques (exemple PCAET)
- Suivre et évaluer le projet de territoire et les documents de planification
- Être un acteur du dialogue supra territorial
- Promouvoir la « Participation citoyenne »

6. La gouvernance

Une gouvernance unifiée et un processus de programmation unique des projets, seront définis ultérieurement dans le cadre d'un pacte territorial Etat-Région-Départements-Territoire. Cet accord de gouvernance vaudra convention d'application de l'action 10.1 du CPER 2021-2027 (Volet territorial) et favorisera une mobilisation coordonnée des dispositifs et moyens des partenaires signataires.

Dans l'attente de l'élaboration et de la signature du Pacte territorial, les dispositions suivantes seront mises en œuvre.

6.1 Un comité partenarial en charge du pilotage et du suivi du CRTE est mis en place.

Le comité de pilotage sera composé de :

- MM. les préfets de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn, ou leurs représentants ;
- M. le président du P.E.T.R., ou son représentant ;
- MM. les présidents des Communautés de communes Terres du Lauragais et Lauragais Revel Sorézois, ou leurs représentants ;
- Les co-présidents de la commission contractualisation / projet de territoire du P.E.T.R.

Seront également invités aux réunions du comité de pilotage Mme la présidente du Conseil régional et Mrs les président des Conseils Départementaux ou leurs représentants.

Sera également invité aux réunions du comité de pilotage M. le président du Conseil de développement du P.E.T.R. du Pays Lauragais.

Pourront être également associés, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées en fonction des thématiques et des projets couverts par le CRTE (représentants des chambres consulaires, experts, etc.) ou autres partenaires (PNR du Haut-Languedoc..)

Il est co-présidé par le président du P.E.T.R., les représentants des communautés de communes Terres du Lauragais et Lauragais Revel Sorézois, et le préfet ou leurs représentants.

Rôle : assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat

Le comité de pilotage assure le suivi de la mise en œuvre du CRTE : prise en compte de la cohérence des plans d'actions avec la stratégie du CRTE ainsi qu'avec le cadre national, suivi de la programmation et de la consommation des crédits alloués, fonctionnement de la procédure....

Le suivi général s'appuiera sur la présentation à chaque réunion d'un état

d'avancement des opérations, présentant l'ensemble des actions réalisées et inscrites au contrat.

Le comité examinera notamment le plan d'actions annuel déposé dans le cadre du CRTE, ce programme présentera une hiérarchisation des opérations déposées en fonction de leur cohérence avec les objectifs du CRTE. Cette hiérarchisation sera proposée par le comité technique (confère ci-dessous).

Il veille à la cohérence stratégique des projets et procède à la validation du plan d'action annuel déposé à ce stade au titre du CRTE.

Les décisions de financements des actions proposées relèveront des mécanismes de décision propres à chaque financeur.

Rythme des réunions

Le comité de pilotage sera réuni à minima une fois par an et autant de fois que nécessaire, sur convocation des membres par M. le préfet et M. le président du P.E.T.R. du Pays Lauragais.

Son secrétariat permanent est assuré par le P.E.T.R.

6.2 Comité technique territorial

Un comité technique territorial sera installé. Il a pour vocation de diffuser, aux membres du P.E.T.R., les appels à projet, d'apporter un appui au montage et au portage de dossiers de candidature, d'éclairer la prise de décision du comité de pilotage, par une hiérarchisation des propositions d'actions et une analyse croisée et territorialisée.

Le comité technique territorial assure la préparation du programme d'action prévisionnel et des décisions du comité partenarial de pilotage.

Composition :

- Le référent technique du P.E.T.R.,
- Un représentant de l'Etat (garant de la coordination inter préfectorale)
- Un représentant de chacun des partenaires associés
- Tout autre acteur mobilisé pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat (signataire ou non).

Rythme des réunions

Le comité technique territorial sera réuni à minima avant chaque Comité de pilotage, et au moins une fois par an et autant de fois que nécessaire, sur convocation des membres par l'équipe du P.E.T.R. du Pays Lauragais.

7. L'engagement du territoire signataire

Le territoire signataire s'engage à animer le contrat en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires identifiés afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le PETR du Pays Lauragais mobilisera l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de ce CRTE, avec un référent coordonnateur.

Ce référent s'attachera à :

- Informer, en coordination avec les co-financeurs, les porteurs de projets publics et privés du territoire sur les financements en lien avec ce contrat ;
- De coordonner les calendriers et les partenaires des plans de financement, fédérer et hiérarchiser les remontées de dossiers
- De constituer les maquettes financières annuelles
- De préparer les réunions du comité de pilotage.

Le PETR s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire s'engage à mettre en œuvre les actions inscrites au CRTE dont il est maître d'ouvrage.

Le conseil de développement du PETR du Pays Lauragais, composé des représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire, sera mobilisé dans le processus d'élaboration et de suivi du contrat.

Le Conseil de Développement de Terres du Lauragais pourra être associé aux réflexions par le PETR.

8. L'engagement des partenaires

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation de projets.

L'appui de l'Etat pourra porter en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification des procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics ou opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage de projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

9. Suivi et évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat, il décrit l'état d'avancement des orientations et des actions.

Seront notamment suivis les indicateurs suivants :

- Nombre de projets accompagnés
- Montants
- Localisation
- Répartition (communes/communes pôles / EPCI)
- Portage public / privé
- Pourcentage de cofinancement public

Ce suivi pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions

Un bilan à mi-parcours sera réalisé pour établir un bilan d'avancement.

Le suivi des effets du contrats sur le développement du territoire sera évalué au regard des indicateurs définis dans les fiches mesures annexées au contrat en lien avec le suivi des documents de planification en vigueur (SCOT et PCAET) et sur la base des indicateurs de la circulaire du 20 novembre 2020.

10. Durée du contrat

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
La durée de ce contrat est de six ans.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi annuellement et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

11. Modification du contrat

Ce contrat a un caractère évolutif et pourra faire l'objet de modifications par le Comité de pilotage.



En fin de programme, un bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions...

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Fait à *Toulouse*, le *22 DEC. 2021*

<p>M. Etienne GUYOT Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne</p>	<p>Mme Catherine FERRIER Préfète du Tarn</p>	<p>M. Thierry BONNIER Préfet de l'Aude</p>
		

<p>M. Gilbert HEBRARD Président du P.E.T.R. du Pays Lauragais</p>	<p>M. Christian PORTET Président de la communauté de communes des Terres du Lauragais</p>	<p>M. Laurent HOURQUET Président de la communauté de communes de Lauragais Revel Sorèzois</p>
 		

12.ANNEXES

Annexe 1 : Fiches mesures à venir

Annexe 2 : Maquette financière 2021 à venir

Annexe 3 : Synthèse des enjeux

Enjeux en matière de transition énergétique / réduction des émissions

Favoriser les **énergies renouvelables** sur les secteurs anthropisés et les **économies d'énergie**
Développer la **production d'ENR, via des projets maîtrisés, acceptés et adaptés**
Massifier les **politiques de rénovation énergétique** à destination des habitants et collectivités
Impulser une « **démarche mobilité** », faisant suite à l'étude mobilité menée en 2021
Renforcer les **circulations douces** et la **multimodalité**
Compléter la mise en **accessibilité** des territoires

Enjeux en matière de sobriété de l'utilisation des ressources

Limiter l'étalement urbain et la consommation de terres agricoles
Dynamiser les cœurs de ville et de village
Réduire la vacance dans les centres ville et centres bourg

Enjeux en matière de reconquête de la biodiversité et des paysages

Valoriser le **patrimoine naturel et culturel** comme facteur d'attractivité et de **qualité de vie**
Assurer la protection et la restauration des **ressources et des espaces naturels et agricoles** ainsi que les paysages

Enjeux en matière de cohésion sociale

Soutenir et développer la **filière touristique**
Accompagner la création **d'équipements culturels et sportifs**
Maintenir la **cohésion sociale** sur le territoire par les équipements et événements nécessaires à l'animation locale
Accompagner les **dynamiques d'Education Artistique et Culturelle du territoire**

Enjeux en matière d'autonomie du territoire

Dynamiser l'économie et faciliter les créations d'emplois, développer l'emploi
Faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande

Enjeu transversal :

Soutenir et développer une animation territoriale au niveau du PETR du Pays Lauragais

Annexe 4 : Grilles AFOM enjeux

L'accès aux services publics et marchands et aux soins

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Des services de proximité complémentaires répartis sur les pôles du territoire - Des équipements médicaux présents dans les pôles - Structuration sur le territoire en équipements et services, en lien avec la polarisation du SCoT 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population vieillissante, isolée dans les communes rurales - Une offre d'hébergements et des services de maintien à domicile aux personnes âgées à développer et améliorer - Une forte tension sur l'offre de places disponibles en crèche. - Locaux d'écoles dégradés et répondant insuffisamment aux besoins des nouveaux arrivants -
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Une volonté de développer les pôles de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Des services dédiés à la petite enfance (crèches, ALSH, CLSH) très sollicités, notamment par les nouveaux arrivants. - Disparité des propositions éducatives destinées aux mineurs (3-17 ans) dans les temps périscolaires et extrascolaires (TAP, ALAE, ALSH, espaces jeunes) - Un manque de relais de services publics sur le territoire

Enjeux

- Favoriser l'implantation de services pour les populations cibles prioritaires (jeunes, familles, néoruraux et séniors)
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- Améliorer les services existants, notamment en lien avec le vieillissement de la population
- Améliorer la qualité des projets éducatifs périscolaires et extrascolaires
- Renforcer et améliorer la place des écoles en milieu rural
- Accès aux services publics de proximité à améliorer : création, aménagement ou extension des maisons des services publics et services de santé.
- Anticiper l'accueil de population prévu dans le SCOT

La revitalisation des bourgs-centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Des formes de villages historiquement bien adaptées au contexte géographique et avec des formes urbaines spécifiques (bastide, village éclaté, linéaire, groupé, etc.). - Une architecture traditionnelle en lien avec l'identité lauragaise. - Un SCoT approuvé en 2018, avec un volet DAAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement urbain trop rapide dans des secteurs sous-équipés. - Un habitat dégradé avec une vacance importante - Bâtiments vacants (logements et commerces) impactant le paysage des centres villes - Fragilisation du commerce de proximité - Des documents d'urbanisme communaux souvent anciens, non compatibles avec le SCoT
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation visant à revitaliser les centres-bourg bien développée sur le territoire : 	<ul style="list-style-type: none"> - Dévitalisation des centre-bourgs au profit des extensions pavillonnaires.

<p>Bourg-Centre, Cœur de Ville, Petite Ville de Demain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trajectoire « ZAN » à intégrer dans les documents d'urbanisme pour préserver les paysages et la qualité de vie 	
---	--

<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'implantation de commerce de proximité en centre-ville - Adapter les logements aux besoins des populations - Réinvestir et rénover en priorité l'habitat existant en centres bourgs - Développer un urbanisme de qualité, répondant aux besoins des populations et moins consommateur d'espace - Construire une approche globale et transversale (commerce, habitat, patrimoine, déplacements, etc.) pour intervenir dans les centres bourgs
--

L'attractivité du territoire (développement économique, dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un solde migratoire positif important - Une attractivité traduite par un accueil important de nouvelles populations, polarisé dans le cadre du SCOT - Des établissements d'enseignement agricoles mobilisables (Castelnaudary...), - La démarche d'élaboration de projet alimentaire territorial en 	<ul style="list-style-type: none"> - Les effets de la périurbanisation : effet « village dortoir », augmentation des déplacements domicile/travail - Territoire soumis à une forte évasion commerciale (proximité toulousaine), dans le non alimentaire - Peu de structuration de filières agricoles

<p>cours à Castelnaudary</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique touristique affirmée - Une structuration au sein du Pays, s'appuyant sur les 4 OTI du territoire - Un patrimoine naturel et culturel riche dont le canal du Midi, classé UNESCO - Existence des plans d'eaux principaux et secondaires, ainsi que des boucles de randonnées. - Des entités paysagères remarquables à préserver 	
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La mise en valeur du patrimoine à travers la candidature au label PAH - Le développement d'un tourisme de pleine nature, facteur de développement économique et de préservation de l'environnement et des paysages - Existence d'une charte architecturale et paysagère ainsi qu'une charte sur les zones d'activités, à actualiser 	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de zones commerciales et artisanales en entrées de villes sans intégration paysagères - Une pression foncière accrue ces dernières années du fait du développement urbain. - Une agriculture très spécialisée - Un vieillissement des chefs d'exploitation.

Enjeux

- Un équilibre à conserver entre les territoires attractifs et ceux à l'écart des dynamiques de développement
- Un besoin d'adaptation des logements aux attentes des populations afin de favoriser les parcours résidentiels, la mixité sociale

- Maintenir la valeur ajoutée sur le territoire en promouvant les circuits courts et les produits locaux
- Une diversification agricole à développer, et une structuration des filières à accompagner
- Promouvoir et soutenir l'agro écologie :
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans les pratiques agricoles

- Mettre en valeur les villages de caractère ou remarquables du Lauragais : réhabilitation paysagère (en lien avec le diagnostic du PAH)
- Accompagner l'acquisition publique foncière pour conforter l'attractivité du territoire
- Actualiser et faciliter l'application de la charte architecturale et paysagère

Mobilités locales et accessibilité du territoire

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne desserte routière, autoroutière et ferroviaire du territoire sur le sillon lauragais - L'existence de tiers-lieux (Nailloux) - Développement des aires de covoiturages - 78km de linéaire cyclable - Solidarité importante pour les déplacements (famille, amis, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire rural sous forte dépendance automobile. - Peu de services aux modes actifs (stationnement vélos, etc.) - Offre de transport en commun peu adapté aux besoins - Covoiturage peu développé, manque de structuration des outils et infrastructures - Pas de pôles multimodaux
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - De nouveaux modes de mobilité à promouvoir (co-voiturage, mobilité douce etc.) - Un cadencement des trains à retravailler - 30% des actifs occupés travaillent dans leur commune de résidence : opportunité pour le développement de mobilités douces 	<ul style="list-style-type: none"> - Des besoins en mobilités qui évoluent rapidement - Accessibilité difficile aux gares - Peu d'offres de mobilité inclusive (séniors, jeunes, publics fragiles) - Des solutions de mobilités peu visibles, peu lisibles et peu connues

Enjeux

- Conforter/renforcer le sillon lauragais comme corridor structurant de mobilité
- Développer les offres alternatives sur le territoire du Lauragais pour réduire la dépendance à la voiture individuelle
- Conforter les bassins de vie et l'accessibilité des polarités
- Structurer et accompagner la mobilité solidaire et inclusive par la mise en réseau d'acteurs pour accroître l'efficacité des actions et permettre le développement de nouvelles solutions de mobilité
- Poursuivre le développement de mobilités douces pour assurer un maillage territorial pour les déplacements de loisirs et les déplacements du quotidien
- Mieux intégrer la réflexion mobilité dans les projets urbains
- Mobiliser les acteurs publics, employeurs du territoire sur le sujet de la mobilité au travail
- Conforter l'attractivité touristique par l'amélioration des conditions d'accès et de mobilité sur le territoire
- Tester, expérimenter pour convaincre et déployer des solutions pérennes
- Poursuivre et conforter le travail collaboratif entre territoires pour assurer des continuités d'action permettant la fluidité territoriale
- Travailler en partenariat avec la Région pour asseoir une offre de mobilité adaptée aux besoins
- Accompagner les élus et techniciens sur des problématiques de mobilité
- Bien connaître et rendre lisible les dispositifs de mobilité/non mobilité existants pour tous
- Accompagner et inciter au développement d'une mobilité plus durable et plus soutenable
- Permettre le désenclavement du territoire et des secteurs moins denses.

Transition énergétique et écologique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un PCAET à l'échelle du PETR, avec des déclinaisons par EPCI - Un exemple réussi d'économie circulaire : Cler verts 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire entièrement dépendant des autres territoires pour traiter ses déchets ménagers. - Des équipements insuffisants pour le stockage et le recyclage des

<ul style="list-style-type: none"> - Un maillage de trames vertes et bleues défini dans le SCOT - Un service CEP mis à disposition pour les communes du territoire - Protection de la ressource en eau via les SAGE 	déchets du BTP.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel pour de nouvelles énergies renouvelables (biomasse, solaire, éolien, bois). 	<ul style="list-style-type: none"> - Un classement en zone vulnérable à la pollution par les nitrates de la majorité du territoire. - Augmentation de la pression sur les milieux aquatiques (prélèvements et pollutions).

Enjeux

- Limiter la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre
- Soutenir les énergies renouvelables
- Réduire les déchets et développer l'économie circulaire
- S'appuyer notamment sur la TVB pour soutenir la biodiversité
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages
- Accompagner les actions du PCAET (portage PETR du Pays Lauragais/ EPCI)
- Accompagner les logements vers la transition énergétique
- Développer la production d'EnR via des projets maîtrisés, acceptés et adaptés

Cohésion sociale

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre culturelle bien répartie sur le territoire - Des projets de soutien à la lecture publique mutualisée : mise en réseau de médiathèques municipales et intercommunales en cours de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre culturelle vieillissante (médiathèques, cinéma, musée, etc.) - Pas d'actions culturelles structurées à l'échelle du PETR (excepté une action portée par le PETR « Le Lauragais dans les Arts »)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Une candidature au Pays d'Art et d'Histoire en cours-	<ul style="list-style-type: none">- Des équipements culturels et sportifs à renforcer, notamment dans les pôles

Enjeux

- Rétablir, pour l'ensemble de la population, l'égal accès à l'ensemble des services offerts sur le territoire.
- Construire une offre culturelle concertée et diversifiée à l'échelle du territoire.
- Moderniser l'offre culturelle et favoriser la médiation numérique
- Mettre en réseau des équipements culturels du Lauragais
- Améliorer la communication autour des actions culturelles